



**KPMG SA**  
12 rue Papiou de la Verrie  
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1  
49000 Angers

*Comité Départemental de la  
Sarthe de la ligue Nationale  
contre le Cancer*

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020  
Comité Départemental de la Sarthe de la ligue Nationale contre le Cancer  
15-17 rue Gougeard 72000 LE MANS

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de  
droit anglais (\* private company limited  
by guarantee ").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE



**KPMG SA**  
12 rue Papiou de la Verrie  
Les Parcs d'Orgemont II Bâtiment 1  
49000 Angers

## **Comité Départemental de la Sarthe de la ligue Nationale contre le Cancer**

15-17 rue Gougéard 72000 LE MANS

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de l'association Comité Départemental de la Sarthe de la ligue Nationale contre le Cancer,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité Départemental de la Sarthe de la ligue Nationale contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.3 "changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels qui

KPMG SA  
société française membre du réseau  
KPMG constitué de cabinets  
indépendants adhérents de KPMG  
International Limited, une société de droit  
anglais ("private company limited by  
guarantee").

SA  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92086 Paris La Défense Cedex  
775726417 RCS NANTERRE

expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public décrites dans la note 4.7.3 de l'annexe, et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note 4.1 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 31 mars 2021

KPMG SA



Dominique Grignon  
Associé

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2020	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>502.32</b>		<b>502.32</b>	<b>502.32</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	502.32		502.32	502.32
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>264 415.32</b>	<b>(104 288.72)</b>	<b>160 126.60</b>	<b>167 973.19</b>
Terrains				
Constructions	230 488.32	(78 010.06)	152 478.26	158 761.34
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	33 927.00	(26 278.66)	7 648.34	9 211.85
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>2 854.39</b>		<b>2 854.39</b>	<b>4 142.07</b>
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	22.00		22.00	22.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 832.39		2 832.39	4 120.07
<b>ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I</b>	<b>267 772.03</b>	<b>(104 288.72)</b>	<b>163 483.31</b>	<b>172 617.58</b>
<b>STOCKS et EN-COURS</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES</b>	<b>86 641.51</b>		<b>86 641.51</b>	<b>34 394.47</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				98.00
Autres créances	51 513.04		51 513.04	5 984.28
Legs et donations en cours de réalisation	35 128.47		35 128.47	28 312.19
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>548 986.06</b>		<b>548 986.06</b>	<b>494 366.35</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	548 986.06		548 986.06	494 366.35
Charges constatées d'avance	1 577.16		1 577.16	1 909.13
<b>ACTIF CIRCULANT - TOTAL II</b>	<b>637 204.73</b>		<b>637 204.73</b>	<b>530 669.95</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>904 976.76</b>	<b>(104 288.72)</b>	<b>800 688.04</b>	<b>703 287.53</b>
<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>				
<b>LEGS NET A REALISER</b>				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
<b>Fonds propres sans droit reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>590 993.97</b>	<b>548 239.87</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	568 047.30	525 293.20
Réserves pour projet de l'entité	22 946.67	22 946.67
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>61 013.24</b>	<b>42 754.10</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>652 007.21</b>	<b>590 993.97</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>FONDS PROPRES - TOTAL I</b>	<b>652 007.21</b>	<b>590 993.97</b>
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>		
Fonds dédiés		
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II</b>		
<b>Provisions pour risques</b>		
Provisions pour charges	26 147.00	28 493.00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III</b>	<b>26 147.00</b>	<b>28 493.00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES</b>	<b>122 533.83</b>	<b>83 800.56</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 493.63	46 729.22
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales		
Dettes fiscales	20 695.95	22 592.65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	337.00	159.00
Autres dettes		
Legs et donations en cours de réalisation	62 007.25	14 319.69
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV</b>	<b>122 533.83</b>	<b>83 800.56</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>800 688.04</b>	<b>703 287.53</b>

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	27 368.00	28 408.00	(1 040.00)	-3.66 %
Ventes de biens et services	24 001.90	25 550.77	(1 548.87)	-6.06 %
Ventes de biens	7 989.10	9 590.08	(1 600.98)	-16.69 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	16 012.80	15 960.69	52.11	0.33 %
dont parrainages	3 800.00		3 800.00	
Concours publics et subventions d'exploitation	3 163.00	12 562.52	(9 399.52)	-74.82 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	413 764.05	4 062.00	409 702.05	
Dons manuels	333 013.52	4 062.00	328 951.52	
Mécénats	1 000.00		1 000.00	
Legs, donations et assurances-vie	79 750.53		79 750.53	
Contributions financières reçues	8 481.00		8 481.00	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	2 346.00	143.65	2 202.35	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits		446 649.57	(446 649.57)	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>479 123.95</b>	<b>517 376.51</b>	<b>(38 252.56)</b>	<b>-7.39 %</b>
Achats de marchandises	5 181.46	1 987.76	3 193.70	
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	116 798.97	136 335.91	(19 536.94)	-14.33 %
Aides financières	131 352.90	133 155.24	(1 802.34)	-1.35 %
Impôts, taxes et versements assimilés	5 198.64	5 717.73	(519.09)	-9.08 %
Salaires et traitements	88 424.83	114 484.29	(26 059.46)	-22.76 %
Charges sociales	35 434.19	42 783.30	(7 349.11)	-17.18 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 428.75	12 568.81	(1 140.06)	-9.07 %
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	28 022.16	28 588.77	(566.61)	-1.98 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>421 841.90</b>	<b>475 621.81</b>	<b>(53 779.91)</b>	<b>-11.31 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>57 282.05</b>	<b>41 754.70</b>	<b>15 527.35</b>	<b>37.19 %</b>
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	1 143.51	1 785.77	(642.26)	-35.97 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 143.51</b>	<b>1 785.77</b>	<b>(642.26)</b>	<b>-35.97 %</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 143.51</b>	<b>1 785.77</b>	<b>(642.26)</b>	<b>-35.97 %</b>

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>58 425.56</b>	<b>43 540.47</b>	<b>14 885.09</b>	<b>34.19 %</b>
Sur opérations de gestion	3 335.76	1 675.67	1 660.09	99.07 %
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3 335.76</b>	<b>1 675.67</b>	<b>1 660.09</b>	<b>99.07 %</b>
Sur opérations de gestion	519.08	1 517.04	(997.96)	-65.78 %
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>519.08</b>	<b>1 517.04</b>	<b>(997.96)</b>	<b>-65.78 %</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 816.68</b>	<b>158.63</b>	<b>2 658.05</b>	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	229.00	945.00	(716.00)	-75.77 %
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>483 603.22</b>	<b>520 837.95</b>	<b>(37 234.73)</b>	<b>-7.15 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>422 589.98</b>	<b>478 083.85</b>	<b>(55 493.87)</b>	<b>-11.61 %</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>61 013.24</b>	<b>42 754.10</b>	<b>18 259.14</b>	<b>42.71 %</b>
Dons en nature	2 074.93	42 019.77	(39 944.84)	-95.06 %
Prestations en nature		14 966.71	(14 966.71)	
Bénévolat	10 013.81	3 360.20	6 653.61	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>12 088.74</b>	<b>60 346.68</b>	<b>(48 257.94)</b>	<b>-79.97 %</b>
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	2 074.93	3 360.20	(1 285.27)	-38.25 %
Prestations en nature		14 966.71	(14 966.71)	
Personnel bénévole	10 013.81	42 019.77	(32 005.96)	-76.17 %
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>12 088.74</b>	<b>60 346.68</b>	<b>(48 257.94)</b>	<b>-79.97 %</b>
NON AFFECTÉS				



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**CLOS AU 31/12/2020**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION &amp; DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>4</b>
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.</b>
<b>2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....</b>	<b>6</b>
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 <i>Préambule</i> .....	6
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i> .....	6
2.1.3 <i>Changement de méthode comptable</i> .....	6
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06.....	6
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan.....	7
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat.....	7
2.1.4 <i>Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels</i> .....	8
2.2 DÉROGATIONS.....	8
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	8
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations (À supprimer si non RUP MUP)</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....</b>	<b>10</b>
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	10
3.1.1 <i>Principes généraux</i> .....	10
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	11
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i> .....	11
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	11
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	12
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	12
3.1.6 <i>Stocks</i> .....	12
3.1.1 <i>Etat des échéances des créances</i> .....	13
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i> .....	13
3.1.3 <i>Disponibilités</i> .....	13
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	14
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i> .....	14
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	15
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	15
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	16
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i> .....	16
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i> .....	16
3.2.5 <i>Dettes</i> .....	16
3.2.5.1 <i>Etat des échéances</i> .....	16
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i> .....	17
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)</i> .....	17
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.</b>
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>18</b>
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	18
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	20
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	20
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i> .....	20
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i> .....	20
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP)</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.1.4 <i>Mécénat</i> .....	20
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)</i> .....	21
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	21
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i> .....	21
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i> .....	21

4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	21
4.2.3	Subventions et autres concours publics .....	22
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	22
4.3.1	Modalités de répartition des charges .....	22
4.3.2	Missions sociales .....	23
4.3.3	Frais de recherche de fonds .....	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public .....	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources .....	24
4.3.4	Frais de fonctionnement .....	24
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations .....	24
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD .....	24
4.4.1	Principes généraux.....	24
4.4.2	Principes de valorisation .....	25
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	26
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	27
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	27
4.6.2	Charges et produits exceptionnels .....	27
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	28
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER) .....	28
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	29
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public .....	29
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice .....	29
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE.....	30
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	30
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles .....	30
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	31
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice .....	31
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents .....	31

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020 puis durant tout le mois de novembre 2020. Les soins de support ont été faits en visio ou en audio hormis la socio-esthétique et la réflexologie plantaire qui n'ont pu être pratiqués que quatre mois dans l'année. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comités par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### 2.1.3 Changement de méthode comptable

##### **2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06**

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
  - Les comptes de capitaux (classe 1) :
    - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
    - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
  - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
    - Donation temporaire d'usufruit ;
    - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
    - Prêts aux partenaires intragroupe.
  - Les comptes de tiers (classe 4) :
    - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
    - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
  - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
  - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**
  - Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
    - Les subventions d'exploitation publiques ;
    - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
    - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
  - Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
  - À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
  - Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».
  
- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**
  - Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
    - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
    - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
  - En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

### **2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan**

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

• Actif :		
○ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés .....		0 K€
○ Créances reçues par legs ou donations .....		0 K€
• Passif autres que le poste « Report à nouveau » :		
○ Fonds reportés aux legs ou donations .....		0 K€
○ Dettes des legs ou donations .....		0 K€
• Montant net, en report à nouveau .....		0 K€

### **2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat**

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
  - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;

- Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
  - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
  - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
  - Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

#### 2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

## **2.2 DÉROGATIONS**

### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A

l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.

- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistantes, ou encore ne comportant pas de quote-part.  
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.  
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

A	B	C	D
Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
502,32			502,32
260 833,16	3 582,16		264 415,32
4 142,07		1 287,68	2 854,39
<b>265 477,55</b>	<b>3 582,16</b>	<b>1 287,68</b>	<b>267 772,03</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 582,16</b>	<b>0</b>
Serveur	643,36	
Ordinateur	1 324,80	
5 Onduleurs	1 614,00	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>1 287,68</b>
Réajustement fond de travaux		1 287,68
<b>Total</b>	<b>3 582,16</b>	<b>1 287,68</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	92 859,97	11 428,75		104 288,72
Amort. Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>92 859,97</b>	<b>11 428,75</b>	<b>0,00</b>	<b>104 288,72</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	22,00			22,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 120,07		1 287,68	2 832,39
<b>Total</b>	<b>4 142,07</b>	<b>0,00</b>	<b>1 287,68</b>	<b>2 854,39</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Stocks

Aucun stock détenu.

### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières	2 832,39	2 832,39	
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés			
→ Autres Créances	86 641,51	86 641,51	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	1 577,16	1 577,16	
<b>Total</b>	<b>91 051,06</b>	<b>91 051,06</b>	<b>0</b>

### 3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	502,32			502,32
Immobilisations corporelles	167 973,19			160 126,60
Stocks				
Créances	36 303,60			88 218,67
Immobilisations financières	4 142,07			2 854,39
<b>Total</b>	<b>208 921,18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>251 701,98</b>

### 3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	100 978,85	
Livrets et comptes épargne	424 058,21	1 143,51
Comptes à terme		
<b>Total</b>	<b>525 037,06</b>	<b>1 143,51</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		98,00
<b>Autres créances</b>		
Avoir à recevoir	493,02	
Organismes sociaux		168,14
Opérations avec l'état	5 966,33	
Legs à recevoir	44 763,69	30,65
Dons à recevoir	35 128,47	28 312,19
Prélèvements automatiques		1 585,49
Divers produits à recevoir	290,00	2 100,00
Autres produits à recevoir		2 100,00
<b>Total</b>	<b>86 641,51</b>	<b>34 394,47</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Citya charges 1er trimestre	1208,55	903,55
Assurance locaux	368,61	360,58
Location machine à affranchir		645,00
<b>Total</b>	<b>1577,16</b>	<b>1909,13</b>

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale	525 293,20									
→ Fonds de réserve missions sociales	22 946,67									
→ Legs et donations avec contrepartie					42 754,10					
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>										
<b>Ecart de réévaluation</b>										
<b>Réserves</b>										
<b>Report à nouveau</b>										
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	42 754,10									
<b>Subventions d'investissement</b>										
<b>Provisions réglementées</b>										
<b>Total</b>	<b>590 993,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 754,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>652 007,21</b>	<b>0,00</b>

### 3.2.2 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				
→ Autres provisions pour risques				
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	28 493,00		2 346,00	26 147,00
<b>Total</b>	<b>28 493,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 346,00</b>	<b>26 147,00</b>

#### 3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.3 Dettes

#### 3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 493,63	39 493,63		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	21 032,95	21 032,95		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	62 007,25	62 007,25		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>122 533,83</b>	<b>122 533,83</b>	-	-

### 3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
<b>Dettes sociales :</b>	<b>20 961,10</b>	<b>22 851,65</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 726,00	3 164,00
→ Caisse de retraite	861,34	909,56
→ Caisse de prévoyance	2 038,28	1 515,59
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	1 389,64	1 939,73
→ Dettes congés à payer	8 879,46	10 909,18
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	3 729,38	4 254,59
→ Prélèvement à la source	337,00	159,00
<b>Total</b>	<b>20 961,10</b>	<b>22 851,65</b>

### Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>39 493,63</b>	<b>46 729,22</b>
Factures fournisseurs	3 219,78	4 456,16
Factures fournisseurs IG	5 075,71	260,50
Factures non parvenues	4 862,17	5 364,43
Factures non parvenues IG	26 335,97	36 648,13
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
...		
<b>Autres dettes :</b>	<b>62 007,25</b>	<b>14 319,69</b>
Subventions recherche	61 290,00	11 358,88
Autres	717,25	2 960,81
<b>Total</b>	<b>101 500,88</b>	<b>61 048,91</b>

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DE LA SARTHE		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>266 329,86</b>	<b>265 879,94</b>
1.1 Réalisées en France		266 329,86	265 879,94
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		144 239,86	144 239,86
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		122 090,00	121 640,08
1.2 Réalisées à l'étranger			
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme			
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>59 586,57</b>	<b>53 516,76</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		59 586,57	53 516,76
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>96 444,55</b>	<b>93 362,47</b>
3.1 Frais d'information et de communication		26 913,75	26 913,75
3.2 Frais de fonctionnement		66 855,52	64 292,52
3.3 Autres charges		2 675,28	2 156,20
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>			
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		<b>229,00</b>	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>422 589,98</b>	<b>412 759,17</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>61 013,24</b>	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2020	
CHARGES PAR DESTINATION		TOTAL	Dont générosité du public
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1 523,03</b>	<b>1 523,03</b>
Réalisées en France		1 523,03	1 523,03
Réalisées à l'étranger			
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>4 405,12</b>	<b>4 405,12</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 160,59</b>	<b>6 160,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 088,74</b>	<b>12 088,74</b>

LA LIQUE Comité de la Sarthe		REPORTING - COMITÉ DE LA SARTHE		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL		Dont générosité du public	
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
1.1 Cotisations sans contrepartie		-462 477,46		-462 477,46	
1.2 Dons, legs et mécénat		-27 368,00		-27 368,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-413 764,05		-413 764,05	
1.3.1 Autres produits liés à la générosité du public		-21 345,41		-21 345,41	
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
2.1 Cotisations avec contrepartie		-15 616,76			
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-3 800,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-8 481,00			
2.4.1 Autres produits non liés à la générosité du public		-3 335,76			
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>					
3.1 Subventions et autres concours publics		-3 163,00			
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>					
4.1 Reprises sur provisions et dépréciations		-2 346,00		-2 346,00	
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>-483 603,22</b>		<b>-464 823,46</b>	

		Décembre 2020	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>			
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>			
1.1 Bénévolat		-12 088,74	-12 088,74
1.2 Prestations en nature		-10 013,81	-10 013,81
1.3 Dons en nature			
1.3.1 Dons en nature		-2 074,93	-2 074,93
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>			
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>			
3.1 Prestations en nature			
3.2 Dons en nature			
<b>TOTAL</b>		<b>-12 088,74</b>	<b>-12 088,74</b>

## **4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

---

### **4.2.1 Produits liés à la générosité du public**

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### **4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie**

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### **4.2.1.2 Dons manuels**

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### **4.2.1.3 Mécénat**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### 4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes → ... → ...	0	0
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a)	1 143,51	1 785,77
<b>Total</b>	<b>1 143,51</b>	<b>1 785,77</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

##### 4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

##### 4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

##### 4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services	7 609,10	9 521,98
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public : → Redevances d'actifs incorporels → Loyers → Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>7 609,10</b>	<b>9 521,98</b>

### 4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

## 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance  
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante :

- Eau, assurance DOKKER, assurance locaux : 50% en fonctionnement et 50% en missions sociales
- Charges de copropriété : 60% en fonctionnement et 40% enmissions sociales en dehors du fond de travaux affecté au fonctionnement
- EDF, ménage : 60% en fonctionnement et 40% en missions sociales
- Affranchissement : Envois en nombre 100% frais d'appel, le reste en fonctionnement et en missions sociales en fonction de la destination.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Charges de copropriété	1 084,28		9 814,12	10 898,40
Assurance	461,78		461,79	923,57
Eau	61,62		61,63	123,25
Electricité	508,55		733,44	1 241,99
Affranchissement		2 837,62	1 086,18	3 923,80
Ménage	1 100,17		1 650,24	2 750,41
<b>Total</b>	<b>3 216,40</b>	<b>2 837,62</b>	<b>13 807,40</b>	<b>19 861,42</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	39 892,16	59 355,59
Actions d'information, de prévention et de dépistage	33 535,47	40 169,00
Frais de fonctionnement (dont communication)	51 021,03	59 582,73
<b>Total</b>	<b>124 448,66</b>	<b>159 107,32</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	87 354,76	111 097,81
Actions d'information, prévention, dépistage	40 899,21	46 477,78
Actions de formation	276,15	
Actions de recherche	14 605,14	2 010,94
Actions autres	1 104,60	
<b>Total</b>	<b>144 239,86</b>	<b>159 586,53</b>
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	800,00	
Actions d'information, prévention, dépistage		125,00
Actions de formation		
Actions de recherche	121 290,00	118 260,41
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>122 090,00</b>	<b>118 385,41</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Frais d'information et de communication	<b>26 913,75</b>	<b>31 907,55</b>
Frais de gestion	<b>64 640,29</b>	<b>56 574,05</b>
du 60611000 à 60710000	4 265,56	2 563,90
du 61100000 à 61600000	14 999,75	9 162,20
du 62260000 à 62620000	11 214,79	15 530,80
du 64110000 à 64750000	25 599,60	29 317,15
65860100	8 560,59	0,00
du 63330000 à 69520000	2 444,23	3 240,73
<b>Total</b>	<b>93 998,27</b>	<b>91 722,33</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

### **4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD**

#### **4.4.1 Principes généraux**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

#### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat dons en nature	SMIC x 1,5 montant HT	10 013,81	42 019,77
		2 074,93	18 326,91
<b>Total</b>		<b>12 088,74</b>	<b>60 346,68</b>

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	663,27				4 049,40		468,79				5 181,46
Variation de stock	33 190,39				51 695,20		31 913,38				116 798,97
Autres achats et charges externes	7 732,90	122 090,00			1 530,00						131 352,90
Aides financières	2 717,97										5 198,64
Impôts, taxes et versement assimilés	51 816,86				800,00		2 480,67				88 424,83
Salaires et traitements	20 797,30						35 807,97				35 434,19
Charges sociales	9 371,57						14 636,89				11 428,75
Dotations aux amortissements et dépréciations							2 057,18				
Dotations aux provisions											
Report en fonds dédiés											
Autres charges	17 949,60				1 511,97		8 560,59				28 022,16
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									229,00		229,00
<b>TOTAL</b>	<b>144 239,86</b>	<b>122 090,00</b>			<b>59 586,57</b>		<b>96 444,55</b>		<b>229,00</b>		<b>422 589,98</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens	1 523,03		4 405,12	6 160,59	12 088,74
Prestations de services					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>	<b>1 523,03</b>	<b>0,00</b>	<b>4 405,12</b>	<b>6 160,59</b>	<b>12 088,74</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes	3 794,40
<b>Total</b>	<b>3 794,40</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels</b>	
Liquidation aides financières 2019	2 885,84
Trop perçu subvention recherche Dr LOYER	449,92
<b>Total</b>	<b>3 335,76</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Réparation serrure abbaye de l'Epau	519,08
<b>Total</b>	<b>519,08</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

#### Synthèse du compte d'emploi des ressources

COMITE DE LA SARTHE - Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 - arrêté à fin Décembre 2020

EMPLOIS	Emplois de 2020 = compte de résultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2020 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2020 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2020 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		47959,10
<b>1-MISSIONS SOCIALES</b>	266329,86	264679,94	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	446390,46	446390,46
1.1 Réalisation en France	266329,86		1.1 Dons et legs collectés	421245,05	
Actions réalisées directement	144239,86		Dons manuels non affectés	329399,50	
Versements à d'autres organismes agissant en France	122090,00		Dons manuels affectés	12095,02	
			Legs et autres libéralités non affectés	15961,20	
			Legs et autres libéralités affectés	63789,33	
1.2 Réalisées à l'étranger	0,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	25145,41	
Actions réalisées directement	0,00				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0,00				
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	59586,57	32686,57	<b>2- AUTRES FONDS PRIVES</b>	1000,00	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	59586,57		<b>3- SUBVENTIONS &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	3169,00	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,00		<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	30703,76	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00				
<b>3- FONCTIONNEMENT GENERAL</b>	96673,55	92983,47			
	0,00	390629,98			
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	422589,98		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT.</b>	481257,22	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	0,00		<b>II-REPRISES DES PROVISIONS</b>	2346,00	
<b>III-ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	0,00		<b>III-REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	0,00	
			<b>IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DEDIES)</b>		0,00
<b>IV-EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	61013,24		<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	0,00	
<b>V- TOTAL GENERAL</b>	483603,22		<b>VI- TOTAL GENERAL</b>	483603,22	
V- Part acqu.immob.brutes de l'Exe financées par les ressources coll.aup.public		3582,16			
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financée		6116,80			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		387985,34	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		387985,34
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES</b>		537954,22
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	1523,03		Bénévolat	10013,61	
Frais de recherche de fonds	4405,12		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	6160,59		Dons en nature	2074,93	

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
22/11/2011	electricité	929,29					
20/12/2011	peinture	6 483,15	0	0	0	37,17	37,17
22/12/2011	plomberie	3 970,38	0	0	0	431,78	431,78
13/03/2012	peinture	5 155,62	0	0	0	158,82	158,82
02/02/2018	vehicule	12 227,76	0	0	0	343,36	343,36
20/08/2019	information	3 780,00	0	0	0	3 056,94	3 056,94
06/02/2020	serveur	643,36	0	0	643,36	1 259,87	1 259,87
26/02/2020	ordinateur	1 324,80	0	0	1 324,80	192,99	192,99
03/07/2020	onduleurs	1 614,00	0	0	1 614,00	372,87	372,87
						263,00	263,00
	<b>Total</b>	<b>36 128,36</b>			<b>3 582,16</b>	<b>6 116,80</b>	<b>6 116,80</b>

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

#### 4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du [...] a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b> Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...	18			
<b>Bénévoles "administratifs"</b> Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	3	377	0,22	5734,15
<b>Bénévoles de terrain</b> Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc... réunions...)	3	89	0,05	1355,50
Organisation de manifestations	6	153	0,09	2330,19
Communication, démarches auprès des médias	1	25	0,02	380,75
Ventes au profit du CD	2	14	0,01	213,22
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>658</b>	<b>0,39</b>	<b>10013,81</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

### 5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	6	3 683	2,02
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3 683</b>	<b>2,02</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport	263,80
...	...	
...	...	
...	...	
	<b>Total</b>	<b>263,80</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3 421 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.